Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 38 (1958)

Heft: 4

Rubrik: La vie économique en quelques lignes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

E FAIT

L'emprunt 3,5 % 1958. — En annonçant l'émission de l'emprunt 3,5 % 1958, le nouveau ministre des finances, M. Pinay, a déclaré : « Il faut une fois pour toutes mettre de l'ordre dans nos affaires : débarasser le budget de l'État de tout ce qui est inflationniste, assainir la situation financière, assainir la monnaie pour aboutir à sa convertibilité ». Ainsi, l'émission de l'emprunt marque, dans l'esprit de son promoteur, le point de départ d'un long effort et ne constitue que la première étape vers l'indispensable assainissement financier.

Le succès de l'emprunt. — Les caractéristiques de l'emprunt 3,5 % 1958 sont, dans leurs grandes lignes, analogues à celles de la rente 3,5 % 1952. Comme c'était le cas en ce qui concerne le premier emprunt Pinay, la valeur de remboursement de la nouvelle rente est indexée sur le cours du « napoléon ». Toutefois le cours de référence pour le « napoléon » est fixé à 3.600 francs, au lieu de 4.000 francs en 1952; il s'établit au cours effectivement coté pour la pièce française de 20 francs la veille de l'ouverture de la souscription. En outre, le nouvel emprunt présente, comme les titres de la rente 3,5 %, 1952 d'importants avantages fiscaux : exemption de tous impôts sur le revenu des valeurs mobilières, y compris la surtaxe progressive, exemption des droits de mutation à titre gratuit (successions, donations) en faveur du capital souscrit, admission des titres en paiement de tous droits de mutation à titre gratuit ou à titre onéreux pour leur valeur de remboursement. L'emprunt a pris un brillant départ. Pour les premiers sept jours ouvrables, les souscriptions ont atteint 105,6 milliards de francs, dont 98,2 milliards souscrits en numéraire, tandis que les souscriptions en rentes n'ont pas dépassé 7,4 milliards.

Réalisations importantes. — Plus intéressant encore que ces résultats globaux est le volume important des transactions sur l'or. Les quantités d'or apportées sur le marché par les souscripteurs de l'emprunt ont atteint, pour les deux premières semaines, la somme de 46 milliards de francs avec 84 tonnes d'or fin environ. D'autre part, la Banque de France a pu acheter, en huit jours ouvrables, environ 73 tonnes d'or. Cette quantité de métal précieux correspond, sur la base de la parité officielle, à environ 82 millions de dollars. Les apports de métal précieux peuvent avoir pour la santé du franc des répercussions de longue durée. L'or acquis d'ores et déjà par la Banque de France ne représente qu'une infime partie des trésors accumulés par les particuliers. On estime que l'or thésaurisé en France se monte à au moins 2.500 à 3.000 tonnes.

MARCHÉ DES CHANGES

MARCHE DE L'OR

« Officialisation » de l'opération 20 %. — Pour affirmer sa volonté de défendre l'actuelle parité du franc, le gouvernement

COURS ET INDICES FRANCAIS

	Dernier chiffre					précédente	
Cours Napoléon					3.610		
nd. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	20 juin		23	mai		21 juin	
nd. prod. ind. (1952 = 100) nd. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100).	avril			mars	162	avril	
ndice prix de gros (1949 = 100)	mai			avril			146,2
nd. prix consomm. familiale (1957 = 100)	mai '				118,7	mai	
Voyageurs (millions) nd. vol. import. (1938 = 100)	mars mars	18,7 46,5 202		fév.	17,1 43,1 172	mars mars	
Ind. vol. export. (1938 = 100) Solde mensuel à l'U. E. P.	mars	239		fév.	227	mars	
(mio. \$)	mai	— 76,6		avril	- 58,3	mai	— 78,9

a décidé de substituer à l'opération 20 %, réalisée par le décret du 10 août 1957, un régime définitif consacrant officiellement le cours de 420 francs pour le dollar (soit 96 fr. pour le fr. suisse) qui était en fait pratiqué depuis cette date. En même temps, il a été procédé à une simplification du marché des changes, en supprimant la distinction entre le marché «libre» et le marché « officiel ». Comme les différences subsistant entre les deux marchés étaient pratiquement nulles, cette réforme ne fait que régulariser un état de fait. Ces différentes mesures attestent le désir des autorités de remettre en ordre les rouages

d'un marché dont le bon fonctionnement est d'une grande importance pour la santé de la monnaie.

AVOIRS A L'ÉTRANGER

Rapatriement sans pénalité. - Si le Trésor français est pauvre, la France est riche. En dehors de l'or thésaurisé, les Français disposent d'importants avoirs dissimulés à l'étranger. Pour permettre aux détenteurs de ces avoirs de les réintroduire dans le circuit français non seulement sans pénalisation mais à un taux GRAPHIQUE DU COM EVOLUTION PAR SEMESTRE EXPORTATIONS FRANÇAISES vers la SUISSE -500 UNION FRANÇAISE ET SARRE -400 -300 -100 **EXPORTATIONS SUISSES vers la FRANCE**

1953

1955

1954

1957

1956

plus favorable que le cours officiel, le gouvernement a aménagé la législation existante. Le repatriement pourra se faire, soit par une cession de devises sur le marché des changes, soit par la cession d'or en lingot sur le marché de l'or. Dans ce dernier cas, les détenteurs d'avoirs à l'étranger bénéficieront d'une prime de 5 à 6 %.

1949

1951

1952

1950

Maintien des contingents bilatéraux. — En raison de la crise persistante de devises, le gouvernement précédent avait envisagé de réduire de 100 milliards le programme d'importations du second semestre 1958, en faisant porter tout le poids de ces restrictions sur les produits finis. Les vives réactions provoquées par ces projets, ont amené M. Pinay à revoir la question. Le nouveau plan prévoit le maintien des contingents bilatéraux à l'importation. Les contingents globaux substitués il y a un an au régime de la libération des échanges ne seront pas touchés, eux non plus, en ce qui concerne les biens « non essentiels ». Les restrictions porteront, s'il y a lieu, sur les importations que la France peut réduire unilatéralement, les matières premières et les produits agricoles de base.

Pas de libération des échanges. — Le 18 juin 1957 la France avait recontingenté totalement ses importations. Or le Code de libération des échanges de l'O. E. C. E. prévoit que le pays qui a recouru à de telles mesures doit s'efforcer de porter son taux de libération des échanges, dans un délai de 12 mois à compter de cette suspension, à 60 % au moins de l'ensemble de ses importations.

Le Gouvernement français vient de présenter à l'O. E. C. E. un mémorandum précisant qu'il n'estimait pas possible, à l'heure actuelle, d'opérer cette libération à 60 %.

POLITIQUE COMMERCIALE

ÉCHANGES EXTÉRIEURS

EN QUELQUES LIGNES

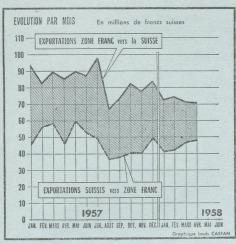
SUISSE

COMMERCE EXTÉRIEUR

Résultats de mai et des 5 premiers mois. — Pour le mois de mai, la balance commerciale a présenté un solde passif de 79,7 millions de francs (importations 612,4 millions, exportations 532,7 millions) en regard d'un solde passif de 116,1 millions en avril dernier et de 171,9 millions en mai 1957

Durant les 5 premiers mois de 1958, les importations ont atteint 3077,6 millions contre 3665,5 en 1957. Le montant des exportations s'inscrit à 2643,6 millions contre 2721,9 millions, de sorte que le solde passif pour cette période n'est que de 434 millions contre 943,6 pour la période correspondante de 1957.

MERCE FRANCO-SUISSE



DURÉE DU TRAVAIL

Préavis néga tif des chambres. - Le Parlement a décidé de proposer aux électeurs le rejet de l'initiative de l'Alliance des Indépendants (parti Duttweiler) relative à la semaine de 44 heures.

Il a de même écarté le principe d'un contre-projet. Il n'est pas impossible qu'une nouvelle initiative soit lancée.

Le préavis négatif des Chambres correspond à celui du

Conseil Fédéral et a été pris à une considérable majorité.

SUFFRAGE FÉMININ

Soumis au vote en automne. — Le projet de loi constitutionnelle du Conseil fédéral accordant le droit de vote aux femmes a été accepté par 96 contre 43 voix au Conseil National et par 26 contre 12 voix au Conseil des État. Ce texte sera soumis en automne au vote du peuple et des cantons.

HORLOGERIE

Concentration. — Pour rationaliser la fabrication et harmoniser leurs systèmes de vente les sociétés Zénith, Le Coultre, Jaeger Le Coultre, Vacheron et Constantin, Audemars-Piguet ont décidé de créer une communauté d'intérêts qui, pour le moment, se traduit par la nomination d'administrateurs communs. A la suite de cette décision, on a appris quelques jours plus tard la création d'une communauté de l'horlogerie de précision qui réunit Ernest Borel SA Neuchâtel, Doxa SA Le Locle, Ebel SA La Chaux-de-Fonds, Favre Leuba SA Genève, Girard-Perregaux et Co SA La Chaux-de-Fonds, Heuer et Co Bienne, Juvenia La Chaux-de-Fonds, Zodiac SA Le Locle.

Ces concentrations s'expliquent par les problèmes importants qui se posent à l'industrie horlogère suisse en fonction du Marché commun et de la récession aux U. S. A.

HORLOGERIE

Exportations. — On note d'ailleurs pour le premier trimestre de 1958 un recul des exportations horlogères qui n'ont atteint que 247,9 millions de francs contre 279,9 millions durant la période correspondante de 1957. Durant ces 3 mois, la part de l'industrie horlogère au total des exportations suisses a fléchi à 15,5 % au lieu de 17,3 % l'année dernière. La diminution des exportations horlogères à destination de l'Amérique ressort à 18,1 %.

Nouvelle fabrique. — Selon l'arrêté fédéral concernant l'extension des cultures de betteraves, un capital actions de 22 millions doit être mis à disposition, d'ici fin 1960, pour financer les dépenses causées par la construction de la 2º fabrique de sucre dont le principe a été admis. L'Association suisse pour l'économie sucrière s'emploie à assurer ce financement et a réuni jusqu'à présent des souscriptions pour un montant de 14 millions. La Confédération ne participera pas au capital actions.

Sensible augmentation entre 1950 et 1957. — Lors de l'assemblée annuelle de la Société suisse des employés de commerce, il a été constaté qu'entre 1950 et 1957, les salaires des employés ont augmenté de 21 % pour le personnel masculin et de 23 % pour le personnel féminin. Dans le même laps de temps l'indice du coût de la vie montait de 10 %. Toutefois le salaire moyen des employés de commerce âgés de 50 ans et plus a légèrement baissé.

Répartition des fabriques. — Actuellement, 6 cantons suisses alémaniques, Zurich, Berne, Soleure, Bâle, Saint-Gall et Argovie comptent à eux seuls 63 % des fabriques de la Suisse entière et 66 % des personnes occupées dans l'industrie, tandis que la Suisse romande, qui représente 22 % de la population suisse, ne possède que 17 % des fabriques et n'occupe que 15 % du personnel de l'industrie.

Apport de l'étranger. — A mi-février 1958, on comptait en Suisse 261.572 ouvriers et ouvrières étrangers soumis au contrôle et exerçant une activité lucrative. Sur le nombre, 18.156 (6,9 %) étaient des travailleurs saisonniers, relativement peu nombreux à cette saison en raison de la moindre activité du bâtiment.

Indices à fin mai. - L'indice des prix de gros qui comprend les principaux produits alimentaires non travaillés et les principales matières premières et auxiliaires, s'est inscrit à 218,9 à fin mai 1958 (août 1949 = 100) contre 218,3 à fin avril et 225, l à fin mai 1957. Par rapport à la fin du mois précédent, le niveau moyen des prix s'est élevé à 0,3 %. Quant à l'indice des prix à la consommation, il était de 182,2 à fin mai (août 1939 = 100) contre 180,7 à la fin du mois précédent et 178,0 à fin mai 1957. La nouvelle hausse a été avant tout provoquée par l'augmentation des loyers.

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre				Chiffre de l'anné précédente		
Cours pièce or 20 fr. s Cours billet 100 fr. fr Indice général actions	26 juin	95	27 mai 27 mai mai		26 juin 34 26 juin 1 juin 419	,03	
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant) Ind. prix de gros (1939 = 100)	ler trim. mai	125 218,9	4e trim. avril	136 218,3	ler trim. 139 mai 225	, 5, ľ	
Ind.prix cons.fam. (1939=100) Indice salaires horaires réels (1955 = 100) Marchandises transportées	ler trim.	108,0	avril 4e trim.	106,4	mai 178		
C. F. F. (mio. de t.) Voyageurs (millions)		1,77 19,8 192 194	fév. avril	1,57 18,3 194 181	mars 2 mars 18, mai 219 mai 205	3	
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	mai			-6,5	mai —10,		

SUCR

SALAIRE

INDUSTRI

MAIN D'ŒUVR

PRI